



# L I M I N A I R E

C A P N ° 1 1

C O N T R Ô L E U R S D E L ' I N S E E



Mme la Secrétaire Générale,  
Mmes et MM. les membres de la CAP des Contrôleurs,

« **Les violences faites aux femmes** peuvent être de nature **sexuelle, physique, mentale et économique**, et être infligées dans la sphère publique ou privée, dans n'importe quel secteur : enseignement supérieur, travail, sport, culture, médias, lieux publics ou encore en ligne. [...] **Les violences sexistes et sexuelles peuvent avoir des répercussions tout au long de la vie des victimes.** Prévenir et combattre toutes ces formes de violences sont au cœur de l'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au travail, les violences sexistes et sexuelles prennent une multitude de formes : **agissements sexistes, discriminations** fondées sur le sexe, **harcèlement sexuel**, sexiste ou moral, **agressions sexuelles, violences physiques, viols...** Une femme sur trois a déjà été confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle. Les violences sexistes et sexuelles ont lieu partout, dans tous les milieux professionnels, sur tout type de victimes, par tout type d'agresseurs. »

Ces mots, ce sont ceux du Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes, en date du 24 novembre 2023. **Ces mots, nous voulions, en tant qu'Organisation Syndicale avec des valeurs humanistes, les dire en ouverture de cette CAP des Contrôleurs.**

Aussi, le ministère de l'Économie et des Finances, via sa Secrétaire Générale, a produit en novembre 2021, un guide au sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Nous souhaitons également vous faire lecture d'un extrait de ce guide :

« Les violences sexistes et sexuelles au travail font partie intégrante des violences faites aux femmes. **Selon une étude de l'Insee** intitulée « Cadre de vie et sécurité », publiée en 2016, **6 % des agressions sexuelles interviennent dans la sphère professionnelle et 11 % des gestes déplacés sont subis sur le lieu de travail.**

En 2014, une enquête du Défenseur des droits a établi que [...] **les auteurs de ces actes sont le plus souvent des collègues, puis l'employeur ou le supérieur hiérarchique.**

Seulement 5 % des cas ont été portés devant la justice. Dans 40 % des cas rapportés, la résolution s'est effectuée au détriment de la plaignante, avec des conséquences directes sur son emploi.

Les hommes comme les femmes peuvent être victimes de violences sexistes et sexuelles. Toutefois, les données et études nationales et internationales montrent que **les victimes de violences sexistes et sexuelles sont majoritairement des femmes.** Les femmes sont trois fois plus souvent victimes de violences sexuelles. Dans 98 % des cas, les auteurs des violences sexistes ou sexuelles sont des hommes. »

**La CAP des contrôleurs de ce jour aborde ce sujet qui nous concerne toutes et tous :**

comment, au travail, faire en sorte que ces violences diminuent enfin, comment faire prendre conscience à tous nos collègues, que l'époque où ces faits graves et courants, qui étaient une norme, est en passe d'être révolue ?

**Nous espérons pouvoir aborder ce débat,** sur ce sujet fort sensible et grave, celui des violences faites aux femmes, **de façon sereine,** et, où l'écoute de chacune, de chacun, sera objective et entière.

**Merci de votre attention.**

**Pour en savoir plus :**

- [Combattre toutes les violences sexistes et sexuelles](#), publié le 24/11/2023 par le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes

- [Guide : comprendre et agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail](#), de novembre 2021, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

